



Concept de Protection Local Covid-19 applicable dans l'enceinte du CNM

Préambule

Les dispositions fédérales Covid-19, complétées des dispositions cantonales et communales s'il y a lieu, de même que celles de Swiss Sailing et de l'Association des Ecoles Nautiques Suisses (AENS) sont applicables par tous les clubs et classes affiliés. Le but du présent plan de protection local est de préciser les comportements, règles et limitations qui s'appliquent au CNM. Ce plan local s'applique à l'ensemble des membres et usagers du CNM. Les informations nécessaires sont affichées sur place. Les affiches qui résument les comportements adéquats sont également affichées et font partie du présent concept.

Définitions

Enceinte du CNM : Il s'agit de l'ensemble des installations situées à l'ouest du restaurant et de la paillote, y compris le parc à dériveur, vestiaires, secrétariat, salle de conférence et locaux annexes, ainsi que pendant les régates organisées l'ensemble de la Place de la Navigation dans sa partie réservée. Le restaurant et de ses annexes font l'objet d'un concept spécifique sous la responsabilité du restaurateur.

Principes généraux

- 🚩 L'enceinte du CNM et la zone restaurant sont indépendantes.
- 🚩 Les règles d'hygiène et de distanciation physique doivent être respectées en tout temps par les utilisateurs dans l'enceinte du CNM. A cet effet des distributeurs de gel hydro-alcoolique sont disposés dans l'enceinte du CNM.
- 🚩 Le nombre de navigateurs, accompagnants et/ou spectateurs, organisateurs et comité de course ne peut excéder des groupes distants et distincts de 15 personnes en plein air dans l'enceinte du CNM, en respectant la distance physique ou en portant un masque.
- 🚩 La participation aux régates officielles est limitée aux personnes nées après le 31.12.2000.
- 🚩 Tous les participants aux entraînements et aux régates, y compris les accompagnants, doivent être inscrits (Nom, Prénom, Adresse, Mail, Téléphone).
- 🚩 Les douches et vestiaires sont accessibles aux navigateurs, sans limitation pour les personnes nées après le 31.12.2000, avec limitation à 5 personnes dès qu'une personne née avant le 1.1.2001 est présent. Les vestiaires font l'objet de nettoyages réguliers.

- 🚩 Les personnes malades, ou en présence de doutes fondés, ne sont pas admises dans l'enceinte du CNM.
- 🚩 Les participants aux entraînements et régates organisés, qui tomberaient malade, sont tenus de l'annoncer au coach ou au secrétariat dès confirmation de leur médecin. Les mesures de quarantaine se déroulent en conformité avec les règles édictées par les autorités.

Activités

Toutes les activités véliques, à titre individuel, sont autorisées en respectant les principes généraux.

Dispositions finales

Le présent concept est valide dès le 22 mars 2020, jusqu'à nouvel avis, et peut être modifié en tout temps et avec effet immédiat, en fonction des décisions des autorités communales, cantonales ou fédérales.

Le comité du CNM est seul responsable de son application, le communique aux membres dans le périmètre de manière visible et le tient à disposition des autorités compétentes.

Sa mise en œuvre est effectuée par le responsable matériel et bâtiments Loïc Preitner et par le coach responsable Didier Lenormand. Les responsables des régates internes et externes en assument la responsabilité dans le cadre de celles-ci.

Des contrôles peuvent être effectués quant à son application par le comité et les autorités compétentes, communales et cantonales.

Toute personne présente dans l'enceinte du CNM s'engage à respecter le présent concept. En cas d'infraction constatée par les autorités ou le comité du CNM, la responsabilité du contrevenant est engagée et celui-ci en assume les conséquences.

Morges, 22 mars 2021



CLUB NAUTIQUE MORGIEN

Jean-Marie Salina
Président

<https://www.swiss-sailing.ch/fr/federation/themes-d-actualite/dossier-covid-19>